



SEANCE DU 07 AVRIL 2026 à 18H

Le Conseil Municipal de Caderousse régulièrement convoqué le 24 mars 2026, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la salle du conseil municipal de l'hôtel de Ville, sous la Présidence de Christophe REYNIER-DUVAL, Maire. Le Conseil Municipal est constitué de 19 conseillers municipaux répartis comme suit pour cette séance.

18 Présents	Christophe Reynier-Duval Viviane Becart Coralie Bonnet-Lavorini Julien Dufay Sylvie Gourdon Mariel Martin Romain Espinosa	Michel Légerot Jean-Claude Moratal Mélanie Tricot Jessica Tapiador-Pagano Marielle Tiberghien Christine Rieu Florian Ricou	Paulo Neves Maryline Salvador Anne Soulier Sébastien Roche
X absent			
1 procuration	Jean-Antoine Espinosa donne procuration à Romain Espinosa		
Secrétaire de séance :	Romain ESPINOSA		
Délibération :	07.04.06		
Objet :	Nomination des représentants de la commune de Caderousse au sein de l'Agence France Locale		
Rapporteur :	Mariel MARTIN		
N° Acte :	9.1		

Vu l'article L. 1611-3-2 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article D. 1611-41 du Code général des collectivités territoriales

Vu le livre II du code de commerce,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 1611-3-2 et son article D.1611-41 tel que modifié par le Décret n° 2025-820 ;

Vu la délibération n°28.03.04 du conseil municipal du 28 mars 2024 portant adhésion au Groupe Agence France Locale.

Considérant que la commune de Caderousse est adhérente à l'Agence France Locale depuis mars 2024. L'AFL est une banque publique de développement, française, détenue par des collectivités territoriales uniquement, qui financent des projets d'investissements locaux. Les collectivités adhérentes sont les seules actionnaires de la structure, et redistribuent les fonds sous forme de prêts bancaires pour le financement de projets.

En conséquence et après consultation de ses commissions compétentes, le conseil municipal décide :

- De désigner Monsieur Christophe REYNIER-DUVAL en sa qualité de Maire, en tant que représentant titulaire de la commune de Caderousse, et Monsieur Mariel MARTIN, en sa qualité d'adjoint au Maire en tant que représentant suppléant de la commune de Caderousse, à l'Assemblée générale de l'Agence France Locale - Société Territoriale ;
- D'autoriser le représentant titulaire ou suppléant de *la commune de Caderousse* ainsi désigné, à accepter toutes autres fonctions qui pourraient leur être confiées dans le cadre de la représentation au sein du Groupe Agence France Locale (notamment au sein du Conseil

REPUBLIQUE FRANCAISE
Arrondissement de Carpentras

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CADEROUSSE



SEANCE DU 07 AVRIL 2026 à 18H

d'Administration, présidence, vice-présidence, Comités spécialisés, etc.), dans la mesure où ces fonctions ne sont pas incompatibles avec leurs attributions ;

- D'autoriser Monsieur Christophe REYNIER-DUVAL à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Dossier adopté à l'unanimité

**Ainsi délibéré en sa séance le jour,
Le mois et l'an que dessus.**

Pour extrait conforme

Caderousse le 08 avril 2026

Le Maire, Christophe REYNIER-DUVAL

Secrétaire de séance, Romain ESPINOSA

